

PROCES VERBAL

Séance du Comité Syndical

29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à 19 heures 30, le Comité du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué, s'est réuni au siège social du SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel, Montgeron, sous la présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Étaient présents les délégués ci-après

M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) – *représenté par Nicolas DUCELLIER*
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine), – *représenté par Valérie DOLLFUS*
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Charles DARMON (Varennes-Jarcy) et (CA Orée de la Brie)
M. Jean-Claude DEBACKER (CC Portes Briardes entre villes et forêts)
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine), – *représenté par Christine COTTE*
M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir)
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie), (CC du Val Briard),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris)
M. Alain LALOÉ (Grand-Orly Seine Bièvre),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang) et (S.I.A.E.P. de Andrezel, Verneuil l'Etang et Yebles)
M. Michel PAPIN (Lésigny), (CC Portes Briardes entre villes et forêts) et (SIBRAV)– *représenté par Christian TIENNOT*
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers en Brie) – *représenté par Pietro GUATIERI*
M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-Le-Repos),
M. Luc SAUVIGNON (Orée de la brie) et (Brie Comte Robert) – *représenté par Jonathan WOFYSY*
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris),
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)
M. Gilles TROUVÉ (Grand Paris Sud Est Avenir) et (Métropole du Grand Paris),

dernier. Sauf erreur, je ne crois pas avoir été destinataire de demandes d'amendement. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Y a-t-il des oppositions et/ou des abstentions ? (Non)

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le procès-verbal du Comité syndical du 1er juillet 2024.

Décisions prises

LE PRÉSIDENT.- Ainsi que l'exige l'article L.1122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis amené à vous rendre compte des décisions que j'ai été amenées à prendre en vertu des délégations que vous avez bien voulu me confier. La synthèse de ces décisions vous a été adressée avec le dossier de convocation du présent Comité.

Y a-t-il des questions et/ou des observations sur ces décisions ?

1. Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2025

LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons d'ores à présent rentrer dans le vif du sujet de notre ordre du jour qui appelle, notamment, le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

Avant de tenter de vous faire une présentation synthétique de l'excellent rapport qui a été produit par l'Administration – ce dont je l'en remercie –, je me dois de vous indiquer que nous sommes, comme toujours, en vigilance. Les équipes du SyAGE, s'agissant des crues, sont à nouveau mobilisées comme elles le sont en continu depuis désormais quelques semaines, voire quelques mois. Et nous attendons, avec une certaine fébrilité, l'état précis des précipitations d'ici la fin de nuit. Je parle de « fébrilité » parce qu'on a déjà des niveaux qui sont assez hauts et une rivière et ses affluents qui réagissent extrêmement vite à chaque épisode de pluie.

Les modèles n'étaient pas en ligne mais selon les modèles Météo, on nous annonçait jusqu'à la fin de nuit entre 5 à 15 millimètres de pluie – soit un écart assez important – sur le bassin. Mieux vaudrait pour nous que ce soit 5 plutôt que 15, pour dire les choses concrètement.

Évidemment, les agents compétents d'astreinte qui sont en vigilance, dès lors qu'un seuil de vigilance est atteint sur l'une de nos stations de mesures, sont prévenus. De fait, quelqu'un va mal dormir cette nuit. Chacun des seuils d'alerte relève d'un scénario. Bien évidemment, si la décision devait se dégrader très fortement dans la nuit, on agirait dans la nuit. Sinon, un point sera fait avec les équipes demain matin avec l'envoi d'un nouveau bulletin en tout début de matinée.

Sachez que depuis trois jours, tout comme il y a une dizaine de jours et ce pendant plusieurs jours, les agents du syndicat sillonnent chaque matin le bassin versant pour effectuer des relevés.

En effet, lors de chaque épisode de crues, on vérifie de visu, grâce à la présence d'agents sur le terrain, les informations qui nous sont délivrées par nos instruments. Outre de nous permettre d'enrichir nos connaissances des phénomènes de crues, de créer un *book* à l'échelle du bassin versant des crues et d'avoir ainsi l'historique des effets visuels par rapport aux mesures prises sur nos différents instruments – une quarantaine d'instruments – à l'échelle du bassin versant qui mesurent la pluviométrie, les niveaux et/ou les débits. Cela nous permettra de bâtir des modèles de plus en plus

précis.

Donc merci aux agents de l'Établissement qui, une fois encore, sont mobilisés sur cet épisode. On nous annonce, à partir de demain, un temps relativement sec et ce pour plusieurs jours ; ce qui est une bonne nouvelle.

Bon courage à chacune et chacun dans vos territoires respectifs pour gérer cette situation. Même si fort heureusement, à l'heure où je vous parle, nous n'avons aucune assurance de se trouver sur un épisode avec des conséquences lourdes, on saura demain matin quelles seront les conséquences de ce nouvel épisode de pluie.

Nous avons donc à examiner le rapport d'Orientations Budgétaires. Un document très complet vous a été adressé, dont je vais tenter de faire une présentation synthétique et ramassée pour nous permettre d'échanger.

Pour dire les choses très concrètement – et je m'adresse ici à M. BOUILLAUD, notre Directeur général adjoint chargé des ressources, qui va tenter de me suivre –, je vais m'extraire un peu du fil pour finalement aller à l'essentiel de la présentation de ce budget pour l'exercice 2025.

Nous sommes, cette année, dans une situation différente des exercices antérieurs, et ce pour plusieurs raisons. La raison essentielle étant que pour le Budget principal qui vous concerne toutes et tous, soit le Budget en M57 qui finance la GEMAPI, notamment, nous arrivons à un niveau de maturité qui, s'il nous permet de déployer un certain nombre d'actions, nécessite aussi des financements.

Autre élément de contexte : l'entrée en vigueur au 1er janvier dernier du 12e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui continuera à financer les opérations de restauration de continuité écologique, de restauration de zone humide, l'ensemble des solutions fondées sur la nature en investissement mais qui, en revanche, se retire totalement des subventionnements des opérations d'entretien.

Troisième élément de contexte : l'inflation. Certes – et c'est heureux – celle-ci s'est considérablement ralentie depuis 18 mois. Néanmoins, parce qu'il n'y avait aucune justification de financement dès lors qu'on arrivait à équilibrer le budget avec les contributions au niveau actuel, nous avons fait le choix de ne pas répercuter l'inflation qui s'est élevée à 17% en cumulé entre 2020 et 2023, auprès de nos adhérents. Bien évidemment, tout cela a créé un gap entre l'évolution mécanique de nos dépenses à isopérimètre et celle de nos recettes ; étant entendu que celles-ci sont absolument exemptes de toute dynamique, en dehors de la dynamique de l'évolution de la population, puisque c'est une contribution appelée en euros par habitant et que la croissance démographique sur le territoire du bassin versant n'a été que de 1,9 % sur la même période.

Par conséquent, un niveau de recettes, en dehors de toute décision relative au montant des contributions, qui est resté stable ; un niveau de dépenses qui, mécaniquement, à la fois du fait de l'inflation et aussi du fait qu'entre le 1er janvier 2020 – prise de la compétence GEMAPI et fixation du niveau des contributions – et le 1er janvier 2025, fort heureusement, le SyAGE, pour assumer cette compétence, s'est doté de personnels nouveaux ; donc des dépenses de personnels qui, en M57, ont crû d'une vingtaine de pour cent entre 2020 et fin 2024. Tout cela était possible, tenable alors que

nous étions dans une phase exploratoire de la prise de compétence avec les nombreuses études lancées, lesquelles devaient nous permettre de fixer à la fois un niveau d'entretien, un programme d'entretien sur l'ensemble du réseau hydrographique – on parle là de 800 km de cours d'eau, soit le cours principal de l'Yerres et ses affluents – et de bâtir un programme d'investissement.

Quatrième élément de contexte – et j'en reviens à mon propos liminaire : il ne vous a pas échappé que le risque inondation ne va pas en décroissant et qu'il appelle, de notre part – puisque c'est de notre responsabilité – que nous puissions déployer toutes nos actions visant à améliorer la résilience des territoires, à protéger les biens et les habitants.

Après avoir pris en compte tous ces éléments, à savoir l'inflation, la montée mécanique de nos charges, le niveau de maturité qui veut que désormais, nous pouvons nous doter d'une politique d'entretien à l'échelle de l'ensemble du territoire ; que nous avons un programme d'investissement à l'échelle de l'ensemble du territoire ; que pour répondre à cette ambition en termes d'entretien, il nous faut encore déployer des ressources externes en faisant appel à des prestataires, mais aussi des ressources internes avec l'extension de la Régie Rivière qui, demain, est appelée à intervenir sur l'ensemble du territoire ; une capacité plus grande à intervenir en matière de gestion et de prévention des inondations. Le volet gestion, c'est l'extension progressive du système SIRYAC d'alerte des riverains concernés par le risque de crue à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. C'est un système qui, historiquement, existe sur l'ensemble de la basse vallée qui est appelé à se déployer sur l'ensemble du bassin pour ce qui relève de la gestion de la crue.

Et sur la prévention de la crue, il y a l'ensemble des interventions que nous conduisons ou que nous allons conduire. Pour ce qui concerne celles que nous conduisons, c'est la création, à l'heure où nous nous parlons, de la zone d'expansion de crue à Ozoir-la-Ferrière sur la forêt d'Armainvilliers avec des crédits d'investissements pour 2025 à hauteur de 1 M€ pour une opération globale, dont le montant doit avoisiner le 1,2 M€. Ce que nous ferons demain, là je parle des chantiers les plus emblématiques de la zone d'expansion de crues d'Ozouer-le-Voulgis sur le cours principal de l'Yerres, dont nous espérons démarrer le chantier en 2027 et je salue le maire d'Ozouer-le-Voulgis qui est parmi nous ce soir.

En termes de puissance, des recettes qui ne sont pas en dynamique, vous l'avez vu dans le document. La volonté qui est la nôtre est de préserver nos marges de manœuvre. C'est le mandat que vous m'avez fixé lors du premier Débat d'Orientations Budgétaires du présent mandat. Cela signifie, en M57, de maintenir une capacité d'autofinancement d'environ 800 000 € par an.

Pour maintenir une telle capacité d'autofinancement, il nous faut, dès cette année, agir sur le levier des contributions. C'est la raison pour laquelle – vous l'avez ici une diapositive qui détaille l'enjeu pour nous, à date –, au regard de la montée en charge, sans accroissement de la recette liée à la contribution, nous passons, dès l'exercice 2025, en épargne négative.

Je rappelle qu'on n'est pas sur des montants énormes quand on compare la M57 au budget de l'Assainissement, à notre budget annexe en M49. Mais justement, puisqu'on n'est pas sur des montants énormes, dès lors qu'on a un gap de 500 ou 600 000 € qui se crée entre les recettes et les dépenses, mécaniquement, on a un autofinancement qui se dégrade.

C'est la raison pour laquelle, pour le budget M57, après en avoir échangé avec les membres du Bureau

du Syndicat, j'ai fait la proposition à la Commission Finance/Travaux que nous envisagions un accroissement de la contribution de 1,48 € à l'échelle du bassin versant par habitant ; ce qui ferait passer cette contribution de 7,40 €/habitant à 8,88 €/habitant, 1,48 € d'augmentation par habitant. Si pour le SyAGE, c'est beaucoup à l'échelle de l'ensemble du bassin versant ; individuellement, on est sur des montants qui relèvent du symbolique, même si chaque euro compte, dans ses conséquences, en tout cas pour l'administré assujéti aux taxes foncières dès lors que les territoires ont fait le choix de fiscaliser leur contribution ou leur contribution GEMAPI.

La Commission Finance Travaux ayant émis un avis favorable sur ce projet, j'ai souhaité avoir un temps d'échange avec les présidents des EPCI (Communautés de communes, Communautés d'agglomérations et établissements publics territoriaux), en tout cas celles et ceux qui ont souhaité participer ; territoire où nous exerçons la compétence GEMAPI et c'est donc auprès d'eux que nous levons les contributions. Rappelons que pour certaines EPCI, le niveau de contribution se situe à hauteur de 250 €, parce qu'un micro bout de leur territoire se situe dans le bassin versant. Il est tout à fait compréhensible qu'ils n'aient pas voulu me consacrer 1 heure de leur temps pour que je leur explique car cela leur aurait coûté 10 € de plus.

Les principaux contributeurs, ceux qui sont les plus impactés par cette hausse, sont le Val d'Yerres-Val de Seine (à lui seul représente 45% de la contribution GEMAPI) et la Métropole du Grand Paris, qui à eux deux représentent 73%. Enfin le troisième contributeur est la CC Les portes Briardes entre Villes et Forêts mais nous sommes sur des niveaux inférieurs.

En tout cas, des échanges que j'ai pu avoir avec tous les représentants des EPCI, un accord de principe a été donné puisqu'on est en capacité d'afficher des projets, des réalisations en face de cette augmentation. Ils n'ont pas manqué de noter que, jusqu'alors, nous n'avions pas répercuté l'inflation, contrairement à d'autres Syndicats exerçant des compétences au profit des EPCI. Dès lors, ils ont considéré que le SyAGE n'était pas dispendieux en demandant cet effort supplémentaire aux EPCI au regard des enjeux que nous avons à traiter.

Pour vous donner un ordre d'idée, la contribution au tarif 2020, c'est-à-dire avant l'évolution des EPCI les plus peuplés du Bassin versant, représente :

- ♦ Val d'Yerres-Val de Seine 2,3 M€.
- ♦ Métropole du Grand Paris 1,427 M€ ;
- ♦ Portes Briardes entre Villes et Forêts 373 000 € ;
- ♦ L'Orée la Brie 236 000 € ;
- ♦ Le Val Briard de Marc Cuypers 210 399 € ;
- ♦ Rivières et Châteaux 166 000 € ;
- ♦ Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart 151 000 € ;
- ♦ Val d'Europe 81 000 € ;
- ♦ Brie Nangissienne 76 000 € ;
- ♦ Coulommiers Pays de brie 50 000 € ;
- ♦ Marne et Gondoire 42 000 € ;
- ♦ Le Provinois 31 000 €.
- ♦ Melun Val de Seine 599 € et là, c'est vraiment un petit bout mais un petit bout qui est très brillamment représenté par Philippe CHARPENTIER.

s'agit d'augmenter les recettes, d'aller taper dans la poche des EPCI sur une contribution qui, elle, n'est pas fiscalisable, contrairement à la GEMAPI. Cela veut donc dire une prise en charge par le budget général des intercommunalités.

Charles DARMON.

M. DARMON. : S'agissant de la GEMAPI, il n'y a pas véritablement de soucis pour les EPCI qui ont fiscalisé puisque ce sera répercuté sur les habitants. En revanche, quelques EPCI, eux, prendront plein pot cette augmentation de presque 20%. Et on ne peut pas fiscaliser sachant qu'il y va y avoir des élections sous peu. Politiquement, c'est quand même fort de café.

LE PRÉSIDENT. : Effectivement, ce n'est pas le meilleur moment pour créer un impôt, je suis d'accord.

M. DARMON. : Il est vrai que là c'est une échéance un peu difficile.

LE PRÉSIDENT : J'en suis conscient. Dans le même temps, il y a des besoins de financement.

M. DARMON. : Cela représente combien par habitant ?

LE PRÉSIDENT. : 1,48 €.

M. DARMON. : Et pour certains EPCI, cela représente 50 000 €.

LE PRÉSIDENT. : S'ils n'ont pas fiscalisé, oui.

M. DARMON. : Là, je vois un budget de 200 000 € qui passe à 240 000 € ou 250 000 €.

LE PRÉSIDENT. : Pas le budget de l'EPCI mais la contribution.

M. DARMON. : Oui, la contribution.

LE PRÉSIDENT : Dans le même temps, j'invite à mettre ce chiffre en regard de ce qu'il aurait été si les 17% d'inflation avaient été appliqués depuis quelques années. Cela aurait peut-être incité à créer la contribution GEMAPI.

D'autres demandes de prise de parole ? Yves THOREAU

M. THOREAU. : Je me souviens d'un précédent DOB, l'année dernière, où avait été posé la question de l'opportunité d'augmenter éventuellement cette contribution plutôt que de la maintenir. La réponse qui avait été apportée – je l'ai encore en tête – était tout à fait justifiée et rejoint ce que tu as évoqué au début, Président, à savoir : « Beaucoup de dossiers sont actuellement à l'étude et on ne sait pas véritablement quelle sera la trajectoire qui sera retenue *in fine*. Dans ce contexte, on préfère maintenir le montant en place plutôt que de le faire évoluer ».

Aujourd'hui, il est clair qu'on a, d'une part, beaucoup plus de visibilité sur le champ de nos actions mais, d'autre part, on subit l'ensemble des éléments de contexte économique qui sont connus de toutes et de tous aujourd'hui.

Le principal enjeu notre Débat d'Orientations Budgétaires, cette année, c'est la préservation de nos grands équilibres en matière de financement de notre budget principal en M57. Certes, je pourrais revenir autant que vous le souhaiterez, dans le débat, sur les différentes actions, les éléments de bilan mais c'est là le seul véritable sujet du Débat d'Orientations Budgétaires. Et pour cause, sur le reste, il n'y a pas de décision à caractère politique – au sens noble du terme – à prendre dans la mesure où, pour ce qui concerne le budget M49 (assainissement eaux pluviales), nous sommes dans la continuité des actions entreprises sur les années précédentes avec des niveaux légèrement plus élevés en investissement. En tout cas, on espère une meilleure réalisation en 2025 par rapport à 2024. Pour autant, les taux de réalisation d'investissement sont plutôt satisfaisants sur la M49.

Donc des niveaux légèrement plus élevés en investissement en 2025 mais le cadre de la mise en œuvre de programmes qui sont arrêtés de longue date. Nous commençons à travailler sur ce que sera, en programmation pluriannuelle d'investissement, la déclinaison du nouveau schéma directeur des eaux pluviales, comme du nouveau schéma directeur des eaux usées. Pour ce qui concerne le schéma directeur des eaux usées, on arrive à son terme. Quant au schéma directeur des eaux pluviales, périmètre des 18 communes dans lequel nous servons l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, il sera finalisé sur l'exercice 2025 et il est appelé à se décliner les prochaines années.

Nous savons d'ores et déjà que nous aurons à faire des choix en matière de financement de nos actions pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales. Nous avons un taux de renouvellement, puisque l'essentiel des crédits d'investissement ont été consacrés à la résorption des points noirs – c'est la priorité du schéma directeur précédent – et à la mise en séparatif en rattrapage, notamment sur Villeneuve-le-Roi dans le cadre du projet « Baignade en Seine ».

Aujourd'hui, je le rappelle, le taux de renouvellement de nos réseaux est inférieur à 0,40%, donc un taux très faible. Cela signifie que l'on parie sur le fait que nos canalisations ont une durée de vie bien supérieure au siècle. Dans le même temps, si on voulait atteindre les 1%, il faudrait que l'on triple nos dépenses d'investissement. À l'évidence, les pouvoirs publics, en tout cas les responsables qui se penchent sur le sujet de l'eau, ont désormais parfaitement à l'esprit – le fait d'avoir une problématique à l'esprit n'implique pas, pour autant, une décision publique, surtout par les temps qui courent – que notre modèle économique de l'assainissement et de l'eau en général, dans notre pays, est à bout de souffle. Rappelons que ce qui permet de financer l'investissement, c'est la consommation d'eau potable et que celle-ci est appelée à être mieux maîtrisée alors même qu'il faudra être de plus en plus exigeant sur la qualité du traitement des eaux usées.

D'un côté, on a une assiette de recettes qui est appelée à stagner, voire à régresser et, dans le même temps, de l'autre côté, une dynamique de dépense qui, elle, va aller croissant. De toute façon, dès lors qu'il y aura des pouvoirs publics qui fonctionneront régulièrement, c'est-à-dire sans doute après 2027, c'est là l'un des sujets qui fera partie du paquet de la prochaine législation. En tout cas, je fais partie de ceux qui, comme d'autres gestionnaires assainissement eaux pluviales, sonnent l'alarme depuis quelques années maintenant sur le fait que le modèle va dans le mur.

Là, il y a des choix moins immédiats à faire et dans un environnement que nous ne connaissons pas ni que nous maîtrisons. Il faudra donc, sans doute au début de la prochaine mandature, que les élus de l'établissement fassent des choix en matière de financement sur les besoins d'investissement en matière d'eau usée comme d'eau pluviale ; sachant que l'eau pluviale, c'est une la compétence des EPCI, en tout cas pour le territoire au sein duquel nous gérons l'eau pluviale. Il conviendra dès lors, s'il

Il est clair que 20% affichés en taux, cela surprend un peu. Maintenant, à l'échelle de l'habitant, cela reste l'épaisseur du trait et c'est pratiquement indolore à la sortie.

En tout état de cause, mon propos consiste à dire qu'on n'a pas le choix. De fait, les évolutions que nous avons tous subies et sur lesquelles nous n'avions absolument pas prise, même si on peut considérer aujourd'hui que l'inflation se stabilise, elle se stabilise au niveau où elle est aujourd'hui ; c'est-à-dire que l'augmentation qui a eu lieu aujourd'hui, on se la prend et on se la prendra tout le temps.

Une fois dans ce schéma-là, il n'y a plus que deux solutions : soit on réduit la voilure en termes d'ambition, d'investissement, ou d'action pour équilibrer l'ensemble. Et ce ne sont quand même pas les politiques qui ont été développées jusqu'à présent au sein du SyAGE, et que nous attendons. Personnellement, je considère que c'est là une évolution incontournable aujourd'hui, et ce bien qu'elle soit forte.

En revanche, deuxième possibilité : l'attention que l'on pourrait porter pour la suite, c'est peut-être d'être plus regardant à avoir une petite évolution régulière et constante à chaque exercice plutôt que de dire qu'on n'augmente jamais, alors que tout augmente autour de nous, et se retrouver dans une situation telle qu'on ne peut pas faire autrement.

J'acte la proposition. Je la valide, je l'abonde. En revanche, je demande que, pour chacun des exercices, plutôt que d'être dans une posture visant ne pas vouloir augmenter, prenons à chaque fois un petit peu pour réaliser nos plans le moment venu.

LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole.

Je rebondis sur ce que tu viens d'évoquer puisqu'on a eu cette discussion en Commission Finances Travaux. On a maintenu des niveaux de contribution stables parce qu'il n'y avait aucune justification à augmenter au regard de ce qu'étaient nos résultats. Et dans un moment où chaque gestionnaire public court après chaque euro, constituer un trésor de guerre au SyAGE ne me paraissait pas être de bonne politique. Et ce d'autant que j'ai passé mes quatre premières années en tant que président du SyAGE à expliquer, à chacune et chacun d'entre vous, je pense notamment aux collègues de l'amont, que bientôt ils allaient voir ce qu'ils allaient voir, qu'on allait faire des choses mais que cela nécessitait, parce qu'on venait de prendre la compétence, de conduire un certain nombre d'études.

Aussi, dire à nos collègues qu'on n'a pas encore vraiment pris la pleine capacité à exercer nos compétences – ce qui est normal dans la mesure où il fallait ingurgiter un certain nombre de choses ; sachant que la seule étude relative aux affluents nécessite 18 mois –, parce qu'il fallait constituer la base nous permettant de prendre les décisions et définir un programme. Cela veut dire que je demande à ces collègues-là de patienter en plus de payer plus cher. Très honnêtement, si quelqu'un venait me donner ce type d'explication, je ne manquerais pas de m'interroger sur sa gestion.

Cela étant posé, on a désormais un plan de charge, et un programme d'entretien pour lequel, d'ici quelques jours, on va déposer la demande d'autorisation de déclaration d'intérêt général pour pouvoir entretenir 500 km de cours d'eau. Il s'agit, je le précise, d'une DIG consacrée exclusivement à la Seine-et-Marne parce que pour pouvoir intervenir rapidement, on a fait le choix de privilégier des DIG par département pour pouvoir agir plus efficacement. En effet, s'il faut attendre un arrêté

interpréfectoral, le risque est qu'on ne puisse pas commencer l'entretien en Seine et Marne avant un certain temps.

Aujourd'hui, nous savons ce que vont être nos actions dans les 4 à 5 prochaines années et que le prochain PAPI va nous permettre de lancer les études qui, elles, vont définir les travaux à réaliser sur les 15 prochaines années. Concrètement, on sait ce qu'on a à faire sur les 5 années qui viennent et on va profiter de ces 5 années-là pour déterminer ce qu'on aura à faire sur les 10 années suivantes. On a donc un plan de charge et des actions ; on a des dépenses qui sont effectuées, notamment des dépenses d'entretien dans le cadre d'un programme d'entretien. Et là, en effet, il faut que l'on suive l'inflation.

Du reste, sur la courbe de l'évolution d'autofinancement qui est projetée, on voit très bien que l'on maintient, jusqu'en 2027-2028, au regard de la perspective, les 800 K€ d'autofinancement. À partir de 2028 à ISO périmètre et sur la base de prévision d'évolution des prix, du glissement vieillesse technicité, etc., il est évident que si, à un moment, on ne corrèle pas les recettes avec l'inflation, cela va à nouveau se dégrader.

Mais là, sur la base de réalisations et d'actions concrètes, on pourra aller voir les territoires et leur dire ce qui a été fait et qu'ils ont pu voir, ce qui sera fait et à telle échéance. Cela coûte tant et voilà pourquoi il faut que l'on contribue.

J'ajoute que l'on fait jouer à plein la solidarité amont/aval. Je rappelle que bon nombre d'interventions lourdes sur le territoire amont sont programmées pour être réalisées dans les prochaines années, ce qui est normal, au bénéfice de l'amont. De la même façon, on intervient parfois sur l'amont au bénéfice de l'aval. En tout cas, il y a des prestations à l'amont. D'ailleurs, c'est bien quand on arrêtera de parler d'amont et d'aval – et cela arrivera un jour – que le SyAGE aura pleinement réussi sa mission.

S'agissant de ces interventions lourdes sur l'amont, le gros de la dépense sera financé par l'aval. Et pour cause, on a une contribution qui est assise sur le nombre d'habitants et que les habitants sont à l'aval. D'où la solidarité amont-aval. Et là, on va enfin pouvoir la faire vivre très concrètement.

Pour mémoire, on a reçu ici, il y a quelque temps, le préfet de Région. On est allé voir le préfet de Seine et Marne avec Patrick Ollier dans le cadre d'une réunion au Comité départemental de l'Eau présidée par Monsieur CHANUSSOT en lieu et place de M. PARIGI, président du Département de Seine et Marne. Avec Patrick Ollier, on est allé présenter les projets que l'on avait pour lutter contre les inondations. Quelques jours plus tard, j'ai vu la préfète de l'Essonne qui réunissait l'ensemble des Gémapiens, c'est-à-dire les syndicats gérant la GEMAPI à l'échelle du Département de l'Essonne. Je peux vous assurer que lorsque j'entends les représentants d'autres Syndicats, je constate à quel point nous avons la chance, ici, qu'il y ait eu l'intelligence de créer un établissement à l'échelle du bassin versant. Certes, c'est agréable pour moi que de constater à quel point le SyAGE constitue un exemple à suivre, et ce grâce à vous et à ceux qui nous ont précédés. Mais sachez qu'on a encore beaucoup trop de territoires dont les bassins versants sont complètement morcelés. J'ai souvenir d'un président d'un Syndicat qui expliquait à la Préfète qu'il avait fait ce qu'il pouvait mais qu'il n'avait aucune connaissance des niveaux et des débits au-dessus de lui. Concrètement, il indiquait avoir un peu de mal à faire des prévisions parce que cela lui tombe dessus !

C'est l'exemple type de la pertinence de la démarche qui a été celle de la création du SyAGE. Et c'est

valable pour les inondations comme pour bien d'autres sujets que de créer un outil à la bonne échelle qui est celle du bassin versant.

En effet, intervenir sur une problématique en ayant la capacité de faire contribuer qu'une partie du bassin versant, généralement, ce n'est pas un gage de totale réussite.

Je reviens à mon point : la solidarité amont-aval a du sens et, surtout, du sens en matière d'efficacité publique ; ce qui est quand même ce qu'attendent de nous nos concitoyens.

À mon sens, je vous ai fait part de ce qui me semble fondamental dans nos orientations budgétaires pour cette année.

M. THOREAU : Je rajouterai un point : il est très bien d'éviter l'emprunt dans le contexte que l'on connaît qui était une période d'évolution des taux dont on ignore quand elle va s'arrêter. C'est un élément qui, à mon sens, concourt à dire : oui, augmentons mais évitons peut-être la réalisation d'emprunt par ailleurs.

LE PRÉSIDENT : Absolument. Là, on désendette année après année sur le Budget principal. Du reste, on a réussi à le faire jusqu'ici sur la M49, ce qui ne sera sans doute pas le cas cette année. On a un Budget primitif qui s'équilibrera à 5 M€ d'emprunt sous réserve de la reprise du résultat de l'année antérieure.

Chaque année, depuis maintenant 4 ans, on inscrit un emprunt d'équilibre en M49 au budget qu'on ne lève pas. Cette année, je pense, et même j'en suis certain, qu'on en aura besoin parce qu'on a une bosse d'investissement.

D'autres commentaires ou questions ? Puis-je considérer que nous avons valablement débattu des Orientations Budgétaires, sous le contrôle vigilant de notre secrétaire ?

M. DARMON : Oui et tout cela, il faut le dire, sans augmenter le prix du mètre cube d'assainissement.

LE PRÉSIDENT : C'est ce dont nous aurons à délibérer au troisième point. Mais, oui, cela fait partie des Orientations Budgétaires que de maintenir stable la redevance d'assainissement pour une raison qui tient à la légalité. Vous savez que la Chambre régionale des comptes a examiné notre gestion, qu'elle a émis un rapport dont nous avons pris connaissance au Comité syndical de l'été dernier. Celle-ci nous dit que nous sommes en excellente santé financière et qu'il faut que cela dure. Elle nous appelle à mettre nos moyens à la hauteur de nos ambitions et c'est le sens de l'augmentation de la contribution GEMAPI.

Pour ce qui concerne l'assainissement, la Chambre nous rappelle qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) et que l'augmentation d'une recette doit être justifiée par une comptabilité analytique très précise. En d'autres termes, il est hors de question d'utiliser la redevance d'assainissement pour financer de l'eau pluviale. L'inverse étant vrai. Tout un travail de comptabilité analytique est en train de se déployer pour qu'on isole véritablement ce qui relève de l'assainissement et ce qui relève des eaux pluviales de façon que, le cas échéant, on puisse justifier une augmentation de la redevance d'assainissement. Aujourd'hui, on n'est pas en situation comptable de le faire.

D'ailleurs, dès lors que les schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales auront été définitivement établis, mon petit doigt me dit que l'on constatera – et ce n'est pas ce qui nous arrange – qu'on a essentiellement un besoin de financement sur l'eau pluviale. Pour ce qui concerne l'eau pluviale, on ne peut pas aller taper dans la poche de l'utilisateur. C'est la contribution du budget général des EPCI.

LE PRÉSIDENT passe la délibération aux voix.

Le Comité syndical indique, à l'unanimité, que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu et qu'il en a été débattu.

2. Ouverture des crédits d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2025

LE PRÉSIDENT. : Ce point, vous l'avez sans doute vu en communes, si vous n'adoptez pas votre Budget avant le 1er janvier de l'exercice. Aussi, je vous demande de m'autoriser à engager et à mandater des investissements dans l'attente de l'adoption de notre Budget Primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits à l'exercice antérieur. Y a-t-il des oppositions ?

Le Président passe la délibération aux voix.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le président du SyAGE à engager et mandater des investissements dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits à l'exercice antérieur.

3. Fixation de la redevance d'assainissement collectif (part SyAGE) - Exercice 2025

LE PRÉSIDENT. : Ce dernier point a été assez largement défloré par Charles DARMON, je peux donc me passer de présentation. Et pardon de vous imposer ma parole beaucoup ce soir mais Thomas CHAZAL, notre vice-président en charge des finances, m'a demandé de bien vouloir l'excuser mais il a été invité à une réunion, avec Guy GEOFFROY je crois, dès lors que ce dernier m'a servi la même excuse, place Vendôme avec le ministre de la Justice. Raison pour laquelle je monopolise les présentations.

Il s'agit ici de la fixation à 0,99 € de la redevance d'assainissement.

LE PRÉSIDENT passe la délibération aux voix.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité la fixation de la redevance d'assainissement à hauteur de 0,99 €.

LE PRÉSIDENT. : Je vous remercie de ce vote unanime parce que nos statuts voudraient que l'on dissocie les votes, en ce sens qu'on ne devrait compter que les votes des adhérents à l'assainissement, aux eaux pluviales, etc. Vu que certains d'entre nous siègent à la fois au titre de la compétence assainissement et au titre de la compétence GEMAPI, certains comptent pour 2, voire pour 5 – n'est-ce pas, cher Guy. Il faudrait même, si le vote n'était pas unanime, que l'on divise les voix de certains membres. Soyez donc remerciés pour ce vote unanime.

L'ordre du jour étant épuisé, y a-t-il encore des demandes de parole ?

Merci encore une fois pour votre présence. À l'avenir – pas le cas pour le Budget parce que je ne crois pas que ce soit possible –, sachant ce que sont les difficultés de se déplacer jusqu'à Montgeron, tout comme il est difficile, pour la basse vallée, d'aller parfois loin, que le temps nous est compté et qu'on a tous énormément d'occupations dans nos engagements publics locaux qui sont les nôtres, on va tâcher de faciliter la visioconférence (cela a été demandé par certains collègues) pour certaines de nos réunions de Comité. Il semble que finalement, ce soit possible aussi pour le vote du Budget, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret sur une délibération. Dans ce cas précis, il faut lever la séance et la reconvoquer en présentiel. Si quelqu'un a l'intention de demander un vote à bulletin secret sur le Budget, qu'il nous prévienne en amont et auquel cas, on se donnera rendez-vous quelque part.

Merci chers collègues, et merci encore de votre engagement et de votre présence.

La séance est levée à 20 heures 15.